



Procédure pour dénoncer un usage (prime)

Par **Everun**, le **01/07/2010** à **12:17**

Bonjour,

Stagiaire au sein d'une PME j'ai la mission de m'informer sur la procédure exacte (lettres, dates...) à suivre lorsqu'on souhaite faire une dénonciation d'usage. J'ai parcouru internet qui m'a donné la procédure globale que voici :

L'employeur doit chronologiquement respecter 3 conditions cumulatives :

- Informer les institutions représentatives du personnel ;
- Informer individuellement chaque salarié ;
- Respecter un délai de prévenance suffisant

Ma question est quelle est la procédure exacte à suivre pour chaque étape ?

Quelles sont les dates à respecter ? Les lettres ?

Merci de votre attention

Cordialement

Lénaïg

Étudiante L2 AES (Administration Économique et Sociale)